

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 9 décembre 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Alex Fortin	<p>Monsieur Alex Fortin; conseil d'arrondissement du 9 décembre 2013 :</p> <p>M. Fortin s'intéresse au projet de réaménagement de la rue Beaubien Est aux abords de la station de métro, en ce qui concerne notamment la création de places publiques prévues au plan triennal d'immobilisations. Il souhaiterait que ce projet prenne la forme d'une consultation citoyenne pouvant aboutir à la création d'un comité. Aussi, il désire savoir si des échéances ou des actions sont adoptées à cet égard.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, AFFIRME QUE LE PROJET QUI CONSISTE AU RETRÉCISSEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE POUR ÉLARGIR LES TROTTOIRS, ENTRE LA RUE BOYER ET DE CHÂTEAUBRIAND, EST EFFECTIVEMENT PRÉVU AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS. IL PRÉCISE ÉGALEMENT QUE RIEN N'EST DÉTERMINÉ JUSQU'À PRÉSENT CAR BEAUCOUP D'ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE : LA CONFIGURATION DES ARRÊTS D'AUTOBUS, LE DÉGAGEMENT DES ARRÊTS D'AUTOBUS AUX INTERSECTIONS VERS LA RUE SAINT-HUBERT, ETC.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, ABONDE DANS LE MÊME SENS QUE LE MAIRE CROTEAU.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-14825</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Julie Patenaude et M. Michel Richard Coalition Jeanne-Mance</p>	<p>Madame Julie Patenaude et monsieur Michel Richard Conseil d'arrondissement du 9 décembre 2013</p> <p>Mme Patenaude et M. Richard, représentant la coalition Jeanne-Mance, remercient les élus d'avoir amélioré leur qualité de vie de leur secteur d'habitation en installant des bollards sur l'avenue Jeanne-Mance. Cependant, voisins de la boucherie Amga, ils déplorent le fait que celle-ci contrevient à la réglementation municipale en déversant des bordées de neige sur les places de stationnement sur rue.</p>	<p>F.W. Croteau F. Limoges</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE EN DÉCLARANT QUE LE RÈGLEMENT SERA APPLIQUÉ UNE FOIS QUE LE CONSTAT SERA ÉTABLI.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, PROPOSE QUANT À LUI D'ATTENDRE APRÈS LA PÉRIODE FÊTES AVANT D'AGIR ENVERS LE CITOYEN CORPORATIF FAUTIF.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-17600</p>